



Monsieur COTELLON Gérard
Directeur Général du
CHU de la Guadeloupe
Route de Chauvel
97139 ABYMES

Pointe-à-Pitre le 28 Août 2019

Objet : Reprise des négociations au CHU

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons ici vous confirmer notre accord pour la reprise des négociations, dans le cadre du conflit qui nous oppose depuis le 09 Juillet 2019.

Nous retenons que ces négociations consistent à rédiger les différents accords relatifs aux revendications posées depuis plusieurs mois par les Agents du CHU dans tous les secteurs, celles déjà traitées mais non résolues, et celles ayant fait l'objet d'un engagement de votre part.

Nous retenons également les deux niveaux de négociations, par ailleurs acceptés autant par vous que par nous-mêmes, organisations syndicales.

◆ **Revendications immédiates**

(Situation Financière du CHU - Reprise des Approvisionnements - Equipement - Etat des dettes et créances, Réorganisation post-incendie - Urgences, Pôle Parent/Enfant - Nettoyage décontamination, mise aux normes, Situation technique et organisationnelle,, Service Logistique, Service Informatique, Gestion RH, Rapport INDIGO, Emploi précaire, Gestion et organisation du temps de travail,...).

◆ **Revendications stratégiques :**

- Projet d'Etablissement
- Agenda social et cycle de négociations sur notamment les nouvelles organisations de travail, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, l'organisation des filières de soins, la mise en place et la gestion des flux et activités transversales (Technique, Médico-Technique, Logistique) les éventuels choix d'externalisation, et/ou de privatisation, en lien avec l'activation du GHT et le CHU de Perrin, travaux qui devraient débuter dès le mois d'Octobre 2019.

Nous confirmons enfin notre accord pour qu'une première rencontre se tienne dès le **Jeudi 29 Août 2019, à 10 h, à la Direction Générale avec une Commission de rédaction.**

Recevez, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Gaby CLAVIER
UTS-UGTG

Freddy MANIOC
CGTG-CHUPPA